



**Berne, le 21.08.2023**

---

## **TARIF DES DOUANES SUISSES Tares**

---

### **Informations relatives à la suppression des droits de douane sur les produits industriels 1.1.2024**

La page internet « Modifications du 1.1.2024 - Suppression des droits de douane sur les produits industriels » a été complétée avec les nouveaux documents\* suivants:

- Droits de douane, chap. 01 à 97
- Assujettissement à autorisation (Importation/Exportation)
- Redevances supplémentaires (Importation)
- Actes législatifs autres que douaniers (Importation/Exportation)

[Modifications du 1.1.2024 - Suppression des droits de douane sur les produits industriels](#)

*\* Certains documents sont susceptibles d'être encore adaptés mensuellement jusqu'au 1er janvier 2024 suite à d'éventuelles autres modifications d'ordonnances; par exemple les droits de douane des chapitres 1 à 30 peuvent être modifiés suite à des modifications de l'ordonnance sur les importations agricoles (OIAgr). La version définitive des "droits de douane (chap. 1 à 30)" sera publiée au plus tard le 28 décembre 2023.*